Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-200095016-20250317-24-54-FIN-CCAS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 24/03/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

CCAS PORTIVECHJU
Centru Cumunali d'Azzioni Suciali

ANNEE 2025

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

PREAMBULE

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. A noter que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi concerne les C.C.A.S. puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les C.C.A.S. des communes de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

2024 a été, pour le territoire communal, une nouvelle année s'inscrivant dans un contexte socio-économique dégradé, très tendu et marqué par une augmentation significative du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté à Portivechju et plus largement en Corse.

Opérationnel depuis le 1er octobre 2021, le C.C.A.S de Portivechju, demeure depuis 3 années, un lieu d'écoute, d'échange mais également un lieu de déploiement de solutions spécifiques permettant aux porto-vecchiais de plus de 18 ans et/ou notamment précarisés par leur parcours de vie ou plus âgés, en perte d'autonomie et/ou isolés, de retrouver un second souffle. Un accompagnement social personnalisé (orientation, attribution d'aides sociales facultatives, meilleure gestion budgétaire, aide sociale légale, suivi d'ateliers thématiques, urgences sociales découlant de crises ou sinistres, etc) est dispensé toute l'année par les effectifs de la structure.

2024 a également été l'occasion de définir avec méthode et dans un esprit de concertation via de nombreuses rencontres avec les acteurs sociaux de terrain, l'action publique du CCAS d'une manière plus fine.

L'adoption en juin 2024 de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) permet aujourd'hui de répondre mieux encore aux difficultés sociales de la population locale et de prévoir de nouvelles aides, ajuster les dispositifs et actions existants, avec plus d'acuité, sur la base d'une photographie sociale territoriale précise.

Deux thématiques ont ainsi été identifiées : le bien vieillir et l'inclusion numérique. Un plan d'actions ciblées à déployer sur 3 années a ainsi été validé en conseil d'administration et présenté à l'ensemble de nos partenaires.

Le C.C.A.S de Portivechju est donc devenu un service public de premier plan pour l'action sociale communale, catalyseur des solidarités, pour l'action sociale communale.

Véritable levier opérationnel de la Commune dans ce secteur particulièrement sensible, le C.C.A.S dispense un accueil continu et inconditionnel auprès des porto-vecchiais pour tout renseignement, orientation ou constitution d'un dossier d'aide la domiciliation des personnes sans domicile. L'action du C.C.A.S sur le territoire relève quotidiennement de l'impulsion du politique, de la mobilisation de ses 6 agents mais également de la coopération, vouée à être intensifiée, avec les acteurs sociaux du territoire, associatifs et institutionnels.

Il s'agira donc dans ce rapport d'exposer, d'une part, les **caractéristiques de la population et de ses besoins sociaux**, pour d'autre part, revenir sur les **actions produites en 2024 par les services du C.C.A.S**, avant de procéder enfin, à la **présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2025.**

Rappel des missions du C.C.A.S.

Etablissement public administratif, le C.C.A.S. est soumis à des règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont propres et relevant pour l'essentiel du Code de l'action sociale et des familles.

Depuis décembre 2023, il dispose d'un protocole du temps de travail qui lui est propre, fixant ainsi en toute autonomie les principes généraux d'organisation du temps de travail de ses agents.

Régi par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 du Code de l'action sociale et des familles, le C.C.A.S. anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

Outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes, le C.C.A.S de Portivechju est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes ou familles rencontrant des difficultés. Il apporte son soutien aux porto-vecchiais confrontés à des difficultés financières et/ou de précarité, par des actions, dispositifs et interventions relevant de ses missions obligatoires mais également de ses missions facultatives.

Ses missions obligatoires (articles L.123-4 et suivants et L.264-1 du Code de l'action sociale et des familles) sont les suivantes :

- l'aide sociale légale : participation à la constitution et à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (APA, demande d'aide pour l'hébergement des personnes âgées et/ou handicapées, obligation alimentaire, MDPH, etc.),
- la domiciliation des personnes sans domicile stable : les C.C.A.S. ont obligation de domicilier toute personne sans domicile stable ayant un lien avec la commune pour le bénéfice de prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles ainsi que l'exercice des droits civils et civiques visés à l'article L.264-1 du CASF, nonobstant le principe de l'adresse déclarative. Cette mission est effectuée conjointement avec La Falep 2A.
- le plan canicule : dans le cadre du plan national canicule, le niveau de « veille saisonnière » est activée du 1er juin au 31 août avec la mise en place de sessions de « phoning » quotidiennes par notre structure. Ces appels téléphoniques se basent sur un registre nominatif actualisé annuellement des personnes âgées ou handicapées, isolées sur le territoire communal. Celles-ci sont systématiquement et prioritairement contactées par le service pour leur rappeler les consignes à tenir, vérifier leurs besoins d'aide, de soutien, de visite ou de secours, en cas de déclenchement du plan d'urgence ou d'alerte. Ce registre récapitule des données sensibles (identité, date de naissance, adresse, commentaires en lien avec la situation de la personne inscrite, etc…) et les dispositions utiles sont prises en interne pour préserver la confidentialité et la sécurité des informations collectées.
- la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) à chaque mandature.

Ses missions facultatives se déclinent au travers du règlement des aides sociales facultatives adopté par le C.C.A.S. comme suit :

- une aide alimentaire, en lien avec le Secours Catholique : paniers produits alimentaires (service d'aide alimentaire qui a fait l'objet d'une convention avec les associations gestionnaires le Secours Catholique et la Croix-Rouge), Chèques Accompagnement Personnalisé (CAP) pour l'achat de produits d'alimentation et d'hygiène ;
- une participation au portage de repas à domicile à destination des personnes âgées et handicapées : contribution à la prise en charge du plateau repas selon les revenus (convention avec l'association ADMR) ;
- une aide à la prise en charge des factures d'eau : convention avec Kyrnolia ;
- un transport gratuit : dessert les hameaux vers la ville ;
- des animations socio-culturelles : à destination des pensionnaires de l'EHPAD de Porto-Vecchio et des aînés prioritairement. Une collecte solidaire de jouets est également mise en place chaque mois de décembre ;
- une aide à l'acquisition de mobilier de première nécessité et petites réparations automobile;

- une aide aux frais d'inhumation qui peut être accordée pour un montant forfaitaire de 2 500,00€ TTC aux ayants droits en faisant la demande, après étude des aides de droit commun attribuées par ailleurs ;
- une aide financière d'urgence pour la prise en charge de situations exceptionnelles prévue afin de soutenir des publics ne pouvant faire face à des dépenses essentielles vitales.
- depuis décembre 2024, une aide à l'adaptation du logement, à l'autonomie des seniors et des personnes en situation de handicap.

A celles-ci, peuvent s'ajouter des aides exceptionnelles, accordées nominativement par vote du Conseil d'Administration du C.C.A.S., en fonction des situations très particulières., évaluées en commission interne.

CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES SUR PORTIVECHJU EN 2024

- Le nombre d'habitants de la commune : 11 536 (Insee 01/01/2022).
  Entre 2016 et 2022, Portivechju a connu une diminution de sa population de – 0,4% par an.
- En 2022, **21% de la population vit sous le seuil de pauvreté,** soit environ 2 600 personnes pauvres (moins de 1 120€/mois) dont 2 110 très pauvres (moins de 1 020 €/mois). Un pourcentage élevé comparé à la France métropolitaine où il descend à 14,9 % de la population.
- 3 220 personnes sont fragiles économiquement (moins de 1 220 €) et 3 970 sont vulnérables (moins de 1 320 €).
- Le **revenu mensuel médian déclaré est de 1 797 €** et 9,6% des personnes vivent à 100% de prestations sociales (264 allocataires en 2019).
- En 2021, 10% des personnes les plus pauvres disposent de revenus inférieurs à 909 €/mois, soit un écart de 2 574 € avec les 10% des personnes les plus riches de la commune.
- Fin 2021, la commune compte 960 ménages allocataires de la prime d'activité, 241 allocataires du RSA et 310 allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés
- En 2021, 2 821 personnes âgées dont 1 844 ont entre 60 et 74 ans et 978 ont 75 ans ou plus ; **d'ici 2030, 940 aînés de plus sont attendus**.
- En 2021, 10% des personnes âgées de 75 ans et plus disposent de moins de 930€/mois.

Portivechju se présente certes comme une ville animée par une forte saisonnalité en sa qualité de premier pôle touristique de Corse, mais également comme un bassin d'emplois important de la micro-région. Toutefois, ces atouts ne l'épargnent pas des difficultés impactant les autres communes insulaires et hexagonales.

Portivechju est également une commune vieillissante et fragmentée sur les plans de la démographie, de l'économie et du social. Elle est composée de territoires ruraux avec ses villages et hameaux qui suivent des logiques très hétérogènes et nettement inégalitaires

en termes de services publics de proximité, malgré les innovations portées par le politique depuis 2020 (navette intercommunale « A Berlina », poursuite de la prestation gratuite de la navette du CCAS, …). Ses disparités spatiales ancrées de longue date ont d'ailleurs été particulièrement amplifiées par la crise sanitaire.

La vulnérabilité concerne tout autant notre île ; en effet, une part conséquente de la population cumulant diverses fragilités liées à l'âge, à l'isolement, aux revenus, à l'habitat social, à l'emploi, à la désociabilisation,…sont confrontées à ces facteurs, la précarité, toutes les catégories de personnes (jeunes, retraités, travailleurs, sdf, propriétaires ou locataires).

Fin 2024 a marqué les 3 années d'existence du C.C.A.S et sa valeur ajoutée sur le territoire communal. Cette structure agit avec les moyens qui sont les siens cependant, au vu de ce constat inquiétant, le travail et la collaboration du social et du sanitaire sont complexes mais indispensables.

L'Analyse des Besoins Sociaux, effective depuis juin 2024 et issue d'un travail concerté et interactif avec les acteurs associatifs et institutionnels de terrain, apporte à cette structure, une vision politiquement claire et forte en recentrant les enjeux sociaux au cœur de l'action communale. Ce partenariat entre acteurs, appelé des vœux du Président du C.C.A.S et de son Vice-Président, a visé au partage de données d'observation, de diagnostics et à la production d'actions concertées avec les institutions publiques intervenant dans le secteur des solidarités : tissu associatif local, Ville, Collectivité de Corse, Agence Régionale de Santé, Caf, Caisses de retraites, Etat, etc.

Un outil fondamental permettant avec la cartographie des acteurs du social de mailler ce réseau essentiel et d'atteindre les objectifs de performance et d'interconnaissance.

L'ABS a ainsi mis en exergue deux items, résultant de la crise globale qui impacte l'hexagone :

- **« favoriser le bien vieillir »** : l'avancée en âge fragilise les personnes et peut s'accompagner d'une perte d'autonomie. Facteur aggravant de la vulnérabilité, la réduction des capacités peut engendrer ou accentuer l'isolement et inversement. Le maintien de l'autonomie et du lien social sont deux priorités du C.C.A.S.de Portivechju.
- **« favoriser le recours aux droits et aux aides » couplé à une fracture numérique évidente**. Il s'agit là d'une problématique qui s'intensifie sur le territoire, comme ailleurs. Depuis l'épidémie de la COVID-19, le non-recours se poursuit en raison d'un manque d'information des publics et de la hausse du tout digital dans les organismes. Ce second item retenu peut être mis en perspective avec le niveau d'études et de qualifications moyennement faible sur la commune. Le C.C.A.S. compense cette tendance au non-recours en renforçant son accompagnement de proximité (accueils en contact avec les publics, supports de communications distribués, visites à domicile, ateliers numériques en programmation 1er semestre 2025 au C.C.A.S, etc).

Point sur l'action du CCAS – Période janvier 2024 à décembre 2024

En 2024, l'action quotidienne des personnels du C.C.A.S s'est décomposée de la manière suivante :

- **accueil de 1 583 personnes** *(30% de demandes logement),* soit une **augmentation significative de 414 personnes**, *35,4 %* par rapport à 2023 (1 169 personnes).

- **35 880 € soit 146 ASF attribuées** contre 53 653.01 € (203 ASF) en 2023, Cette baisse du nombre d'aides sociales facultatives accordées s'explique par le non recours à l'aide aux frais d'inhumation en 2024.

- Ces ASF se décomposent comme suit, sachant qu'il convient d'ajouter l'aide financière au portage de repas d'un montant de 8 253,46 € concernant une dizaine de bénéficiaires :

Natures d'aides	Nombre de foyers	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides	Montant
(1) Aide alimentaire hebdomadaire	18	18	20	0,00
(2) Aide alimentaire 2x par mois	5	5	6	0,00
(3) Aide au paiement de la facture d'eau	19	19	25	10 150,00
(4) Aide au titre de réparation de véhicule	4	4	4	1 608,24
(5) Aide financière à l'achat de mobilier de	5	5	5	1 838,30
(6) Aide financière au portage de repas	10	11	12	0,00
(7) Aide financière pour situation exception	5	5	6	1 980,00
(8) Chèque accompagnement personnalisé	53	53	72	12 050,00
TOTAL :	**119**	**120**	**150**	**27 626,54**

- **Chèque accompagnement personnalisé (CAP)** : dans le cadre de l'accompagnement social assuré journellement, le dispositif des CAP est toujours l'aide sociale facultative la plus demandée, soit 53 bénéficiaires pour **12 050 € en 2024.** Il s'agit d'une aide de 150 € voire 200 € à partir d'un enfant dans le foyer.

- **Portage de repas à domicile** : les personnes âgées, handicapées, malades ou isolées souhaitent rester chez elles le plus longtemps possible. Le placement de ces personnes vulnérables dans des institutions spécialisées peuvent être pour elles un véritable déracinement doublé d'une perte de leurs repères. Ainsi, le portage de repas peut contribuer au maintien à domicile de ces personnes fragiles et leur permettre de conserver leurs habitudes. Cette prestation assurée par l'ADMR 2A à laquelle contribue financièrement le C.C.A.S. leur apporte un contact humain journalier, le plaisir de se nourrir ou encore un équilibre alimentaire. En 2024, jusqu'à 13 personnes ont bénéficié de la participation financière du C.C.A.S.

- **Transport gratuit via la navette**, chaque semaine, du lundi au vendredi : 26 utilisateurs réguliers, selon une tournée desservant les secteurs urbains et péri-urbains de la commune. Le CCAS permet également à 9 résidents de l'EHPAD de bénéficier de cette prestation deux après-midis par mois, dans le cadre de sorties et/ou d'évènements sur la microrégion (cinéma de Lecci, centre culturel communal, médiathèque l'Animu, centre-ville, etc). Les résidents de cette structure qui s'agrègent aux usagers réguliers, peuvent ainsi être transportés hors les murs et profiter d'animations culturelles toute l'année.

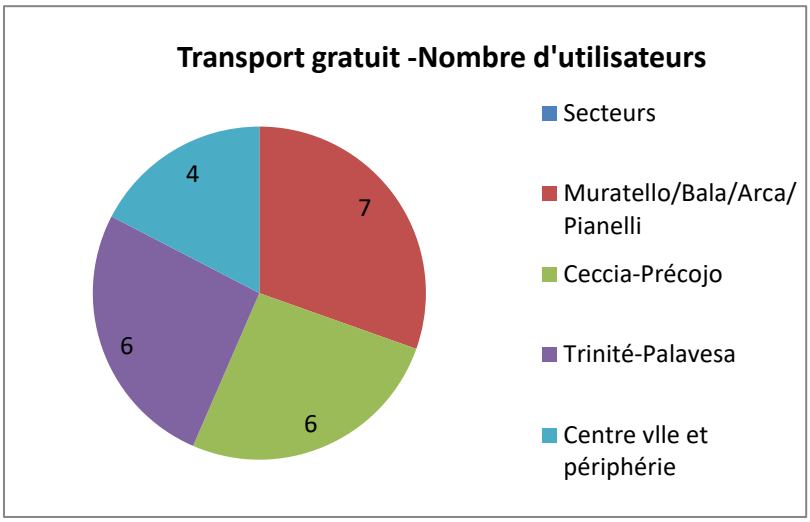

- **Logement social :** le C.C.A.S a traité cette année **354 rendez-vous de demandes de logement social (202 créations de demandes, 152 actualisation/modification, 12 radiations)** dans le parc public. Depuis octobre 2022, il convient de rappeler que le C.C.A.S. est devenu guichet enregistreur, ce qui lui permet, au-delà de valider la saisie de ces demandes, de croiser celles du département de Corse-du-Sud, d'effectuer des modifications substantielles (séparations, etc…) ou d'extraire un état précis sur cette thématique pour évaluer plus finement la demande de logement sur notre territoire.

Par convention passée en 2022 avec la Commune de Portivechju, le C.C.A.S. a mis en place des solutions d'hébergements dits d'urgence, en faveur des porto-vecchiais se retrouvant dans une situation très précaire. Le C.C.A.S. dispose donc d'un mobil home, la commune de 3 autres. Ces trois « logements relais » sont mis à disposition et gérés par le C.C.A.S. Deux conventions d'occupation ont ainsi été adoptées en CA permettant de fixer des modalités d'occupation temporaire. En 2023, les quatre mobil homes étaient occupés. Une redevance d'occupation de 250 € est demandée par mois d'occupation, à chaque occupant.

- **Chèque eau :** une enveloppe annuelle de 15.000€ est allouée au C.C.A.S. par Kyrnolia. En juin 2024, les années compilées permettent d'atteindre un montant de 44.137,50€.

En 2024, ce sont 10 150 € qui ont été délivrés à des publics en difficulté pour régulariser leur facture d'eau. Une mesure conséquente qui continue de compléter les dispositifs d'aide au pouvoir d'achat, très sollicitée.

- **Actualisation du Règlement Intérieur des Aides Sociales Facultatives (ASF)** avec la **création d'une nouvelle aide** via l'aide financière aux travaux d'adaptation du logement à l'autonomie des seniors et des personnes en situation de handicap (aide sur le reste à charge des travaux jusqu'à 500 €

(après réception des aides de droit commun) pour répondre au mieux aux attentes et besoins de la population.

12 actions socio-culturelles ont été organisées en 2024 (Noël des Anciens annuel, thés dansants et animations-jeux) réunissant près de 1 450 personnes autour d'un goûter et d'une animation musicale. Ces évènements permettent respectivement de réunir près de 100 séniors de la commune et des communes limitrophes par animations gratuites agrémentées de goûters. L'objectif est de lutter contre l'isolement des publics séniors et de renforcer le lien intergénérationnel.

Il s'agit là également d'une mission prioritaire du C.C.A.S. en tant que levier opérationnel de proximité.

- **Participation à plusieurs évènements :**

En octobre 2024, le C.C.A.S. a participé au workshop organisé par France Travail relatif à l'emploi et à l'insertion ;
Fin novembre 2024, le C.C.A.S. a participé à la première édition de la marche organisée par l'association Women Safe and Children en faveur de la lutte contre les violences faîtes aux femmes ;
En décembre 2024, le C.C.A.S. a été un point de collecte de jouets solidaires pour l'association A Salvezza.

- **Déploiement du logiciel métier auprès de l'équipe d'agents.** Un outil structurant et essentiel tant au bon fonctionnement du C.C.A.S qu'à la prospective, nécessaire afin d'ajuster les solutions d'aides à destination des publics fragiles, de manière optimum.

- **Conception d'un annuaire des acteurs sociaux pour distribution à nos partenaires et aux porto-vecchiais et présence sur le site web**. Cet annuaire a nécessité la collaboration de nos partenaires associatifs notamment et supposera une veille annuelle pour la mise à jour des coordonnées de chacun.

- **Les partenaires du C.C.A.S. :**

Les travaux sur l'ABS ont vu la tenue de **trois groupes d'analyse partagée** composés d'habitants et de professionnels qui ont permis de dégager les quarante-et-une pistes d'actions du rapport final dans les deux items choisis, à savoir le bien vieillir et l'accès aux droits avec un focus sur l'inclusion numérique. Les échanges avec les partenaires associatifs et institutionnels se sont donc poursuivis.

Cette année 2024 a également vu **l'actualisation** après trois années d'existence, **de la convention de partenariat sur l'aide alimentaire avec le Secours**

Catholique et la Croix Rouge et un travail en cours pour **un nouveau conventionnement avec la cuisine municipale** dans le cadre du dispositif d'aide alimentaire.

Travailler en réseau avec le tissu associatif local ainsi que les institutionnels est essentiel pour le C.C.A.S et un renforcement de cette démarche fait partie de ses priorités.

BILAN 2024

Le C.C.A.S. de la Ville de Portivechju est opérationnel depuis octobre 2021.

I – Le budget de fonctionnement 2024

1/ Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement pour la période de janvier à décembre 2024 s'est élevé à **540 251,74 €** dont :

Fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	48 567,69 €
012 - Charges de personnel	443 424,69 €
65 - Autres charges de Gestion courante	25 159,49 €
67 - Charges spécifiques	250,00 €

042 – Opération ordre transfert entre sections	2 312,52 €
Total	**519 714,39 €**

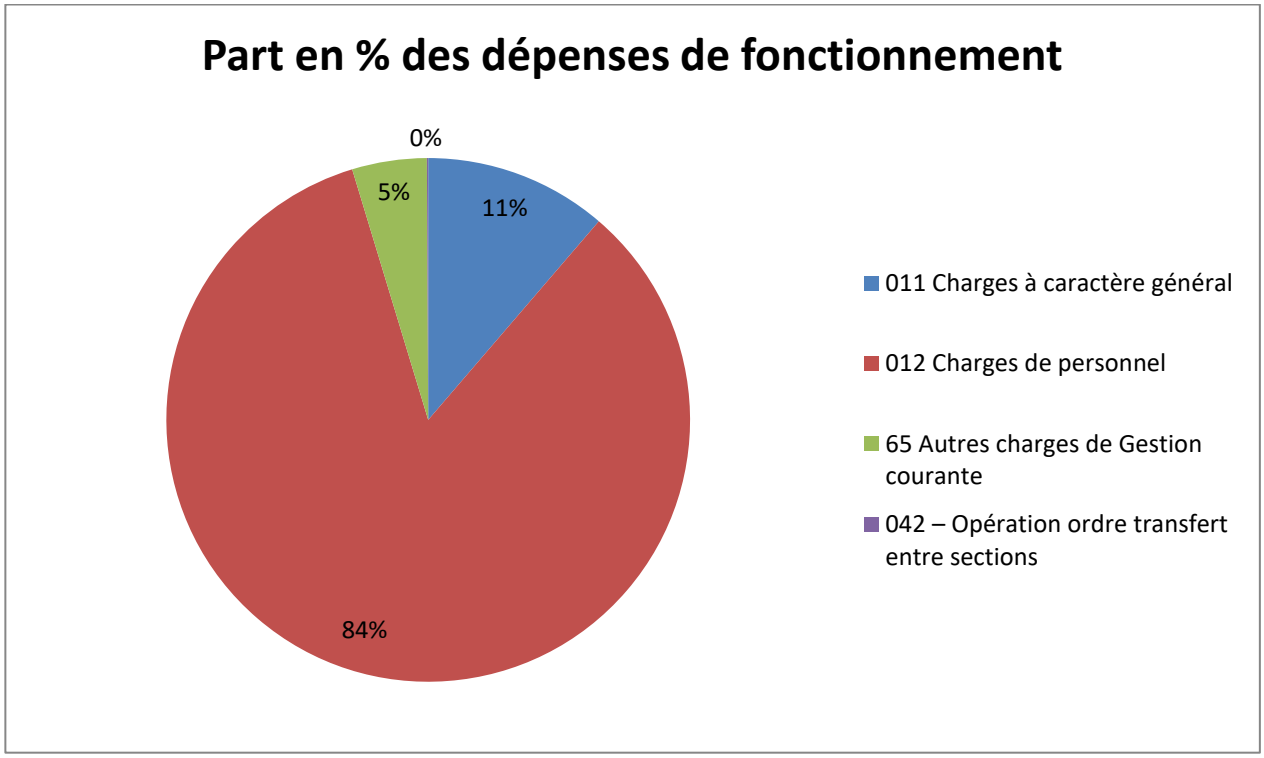

Depuis son instauration, le C.C.A.S. bénéficie d'un **soutien technique de la part de plusieurs services supports** de la Commune. Une convention cadre modifiée et actualisée en juin 2022 puis en janvier 2024 fixe ainsi les différentes modalités d'intervention de ces fonctions supports : finances, ressources humaines, informatique, juridique, assurances, cellule des marchés, communication, direction des services techniques.

Le **montant de la participation des services supports de la Ville** au fonctionnement du C.C.A.S au titre de l'exercice 2024, s'est élevé à 96 864,44 €.

Cette convention actualisée et ajustée au fonctionnement des deux parties, est accompagnée de fiches annexes inhérentes aux services supports concernés et fait l'objet d'une commission d'évaluation programmée une fois par an par la Commune et le C.C.A.S.

2/ Les recettes de fonctionnement

La **subvention communale d'équilibre** représente la quasi-totalité des recettes du CCAS.

En 2024, celle-ci s'élevait à 617 069,26 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement pour la période de janvier à décembre 2024 s'est élevé à **654 420,43 €** dont :

Fonctionnement	
74 – Dotations et participations	645 285,88 €
75 – Autres produits de gestion courante	9 134,55 €
Total	**654 420,43 €**

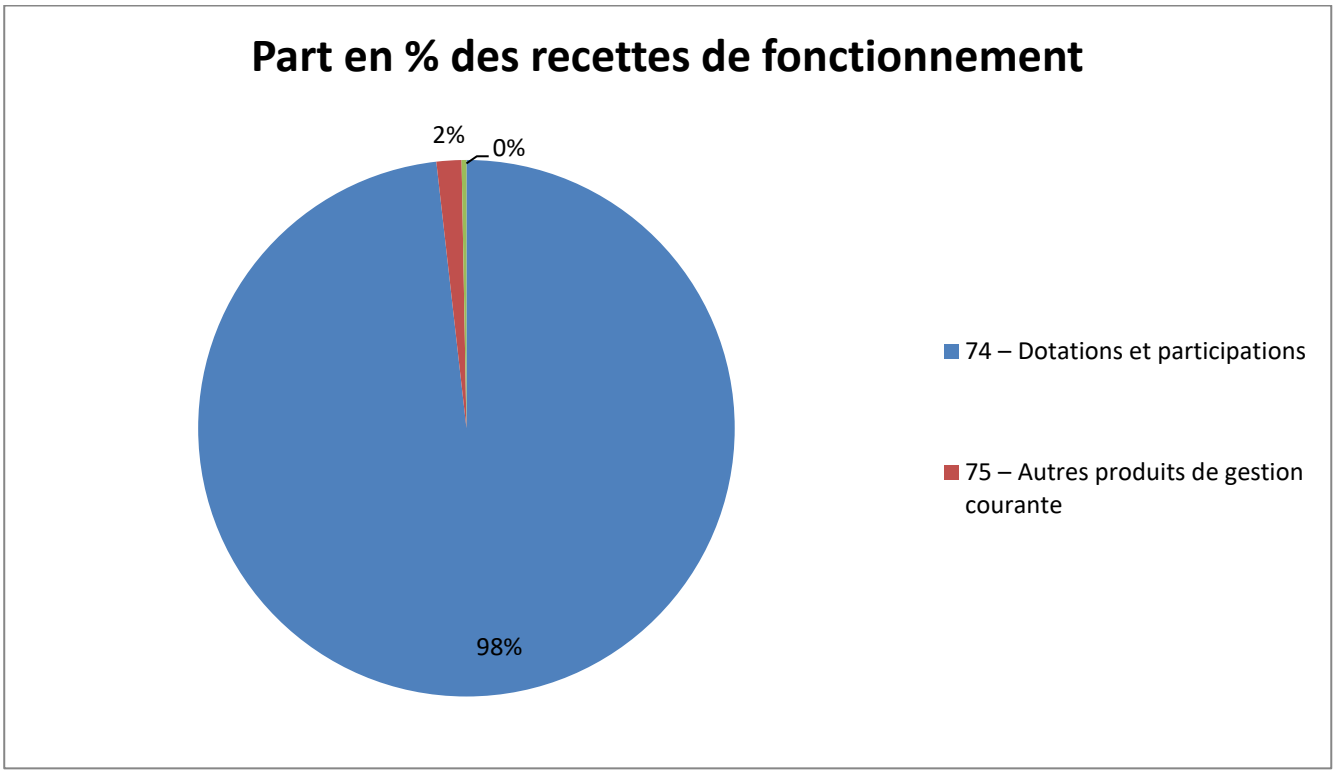

La réflexion de fond engagée en interne depuis 2023 afin de générer des recettes supplémentaires s'est poursuivi en 2024. Plusieurs pistes sont à l'étude et révèlent la volonté du C.C.A.S de gagner en savoir-faire et en autonomie budgétaire.

II – Le budget d'investissement 2024

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement étaient de 20 537,35 €

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement étaient de 36 402,78 €.

III - Organisation administrative du C.C.A.S.

Le C.C.A.S. dispose d'une gouvernance autour d'un **Conseil d'Administration,** composé de 15 administrateurs :

- le Maire est Président de droit,
- 7 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- et 7 membres nommés par le Maire.

Fin 2023, deux membres nommés du CA ont démissionné et ont été remplacés par M. le Maire.

En 2024, le personnel du CCAS était composé de 6 agents. Dès juillet 2024, un agent mis à disposition par la Commune a été chargé de travailler sur le déploiement du plan d'actions de l'ABS et plus précisément, sur la thématique de l'inclusion numérique. La formation en interne sur ces missions et le départ anticipé de cette personne ont ralenti le retroplanning initialement prévu. Et ramené l'effectif C.C.A.S à 6 ETP.

Il a été décidé, dans l'attente future d'un recrutement adéquat visant à renforcer le travailleur social et plus globalement la structure, de recentrer la mise en œuvre du plan d'actions auprès de la Direction du CCAS et de la cadre en charge de la coordination de l'ABS.

Fonction	Filière	Grade	Temps de travail hebdomadaire
1 Directrice	Administrative	Attaché	37h30
1 responsable aides sociales facultatives et mission Analyse des Besoins Sociaux	Administrative	Attaché	37h30
1 Assistante sociale	Médico-sociale	Attaché	37h30
1 conseiller social/traitement de la demande	Administrative	Adjoint administratif principal	35h00
1 agent accueil physique et téléphonique	Technique	Agent de maitrise	35h00
1 chauffeur	Technique	Agent de maitrise principal	35h00

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Cette partie a pour objectif de présenter les orientations pour les sections de fonctionnement (I) avec un exposé des RH et des charges de personnel puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes.

I – Le budget de fonctionnement 2025

1/ Les dépenses de fonctionnement

1-1 – Les dépenses courantes

Le **chapitre 011** « Charges à caractère général » concerne toutes les charges nécessaires au bon fonctionnement du C.C.A.S, comme le carburant, les fournitures administratives, les produits d'entretien, les affranchissements, l'entretien du matériel, les abonnements, les consommations téléphone, les frais de formation, déplacements, les assurances, et d'autres dépenses.

Comme précisé *supra*, certaines dépenses font déjà l'objet d'un reversement à la Commune à savoir notamment les frais d'informatique, d'affranchissement, les assurances risques statutaires et véhicule.

2024 a poursuivi avec dynamisme deux de ses chantiers majeurs pour son fonctionnement, à savoir la **réalisation de l'ABS** et la **mise en place d'un logiciel métier** propre aux activités du C.C.A.S. Une évolution notable dans le fonctionnement et le déploiement de la structure se dégagent avec :

- **la finalisation de son ABS** en juin 2024 et le lancement du plan des 41 actions en lien avec les 2 items retenus. La cartographie des acteurs sociaux travaillés en concertation a une plus-value importante pour le process d'avancement.

- **L'opérationnalité du nouveau logiciel métier**, depuis mi 2024 auprès des agents du C.C.A.S, représente un formidable outil dans le suivi des données sociales et des accompagnements effectués au quotidien par les effectifs. Ce logiciel incarnera par ailleurs une source fiable d'exploitation de données dans le cadre des différents travaux annuels (ROB, BP, rapport d'activité, réponses aux appels à projets, etc), devant être présentés aux administrateurs et au-delà.

- **un redéploiement des missions au sein de la structure**. Pour rappel, le recrutement d'un ETP axé sur la mission prioritaire logement avait été abandonné et compensé via la modification des fonctions de notre assistante sociale, effective depuis mai 2024. Notre conseiller social participe également au

suivi de cette mission à la marge. A terme, le C.C.A.S. est voué à se constituer un patrimoine immobilier sous l'impulsion de la cellule communale habitat et logement, afin de suppléer, dans une moindre mesure, l'obligation de l'Etat en matière d'hébergements d'urgence et d'insertion. Un objectif à organiser à terme en interne (effectifs dédiés) qui générera pour la structure des recettes supplémentaires très attendues (loyers). De plus le recrutement d'un second travailleur social reste une priorité : un profil Conseiller en économie sociale Fet familiale (CESF) focalisé sur la gestion budgétaire afin de responsabiliser et de permettre une sortie progressive de la précarité demeure la solution RH 2025.

- **La phase de mise en conformité dans le cadre de l'audit RGPD** avance bien pour le C.C.A.S et a permis courant 2024 d'actualiser en termes de protection des données bon nombre de supports administratifs et documents (règlement, décisions, charte, conventions,…). Un chantier conséquent sur un plan organisationnel, en tant que service utilisateur de données sensibles et personnelles, permettant de stabiliser tous les traitements et dispositions relatives à la protection des données confidentielles.

  A l'aune de ce constat, une démarche de dématérialisation est en cours de réflexion en interne et sera portée par la Commune, via la Direction des Services informatiques (DSI), agissant auprès du C.C.A.S. en qualité de fonction support. L'objectif à terme : rendre le circuit de nos parapheurs plus sécurisé et en parfaite conformité avec les obligations liées au RGPD.

Les dépenses prévisionnelles du **chapitre 011** – Charges à caractères générales, pour **l'année 2025 s'élève à la somme de 97 003,82 €,** soit une diminution de 11 % par rapport au montant voté de l'exercice 2024.

1-2 – Les dépenses de personnel

Inscrites au **chapitre 012** « charges de personnel et frais assimilés », les dépenses de personnel représentent le principal poste de dépenses du budget du C.C.A.S. Elles comprennent notamment les rémunérations des agents et les cotisations sociales de toute nature, les primes de transport, l'achat des chèques-déjeuner, les indemnités volontaires de départs éventuelles ainsi que l'estimation du coût d'intervention des services supports de la Commune ou encore le versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) activé à partir de cette année.

La masse salariale évolue principalement en fonction du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT). Les prévisions doivent également tenir compte des mouvements de personnel.

Le prévisionnel des **dépenses de personnel pour 2025** est évalué à **517.973,39€** soit une hausse de 6 % comparativement à 2024 (**487.282,37€).**
Ce montant global en hausse par rapport à 2024 intègre les modifications statutaires (2 agents reconnus RQTH) et salariales liées aux nouvelles missions accordées à l'assistante sociale en termes de logement, le recrutement d'un ETP CESF ou encore le versement des

CIA, ainsi que le **reversement pour le compte des fonctions supports** estimé sur ce nouvel exercice à **101.177,89€.**

1-3 – Evolution des effectifs

Pour rappel, début 2022, le C.C.A.S comptait 5 agents titulaires. Pour stabiliser l'effectif existant, un premier travailleur social (assistante sociale - contractuelle-) avait été recruté en mai 2022.

La feuille de route opérationnelle du C.C.A.S prévoit depuis 2023, une montée en puissance à court-moyen terme.

En effet, la mission d'accompagnement social global étant stabilisée depuis 2022/2023, l'année 2025 prévoit un renforcement du binôme assistante sociale et conseiller social, via le recrutement à temps plein d'un nouveau travailleur social, axé sur le volet de la gestion budgétaire.

L'objectif du C.C.A.S est d'être, au-delà d'un catalyseur des solidarités, délivrant un accompagnement personnalisé et des aides sociales légales et/ou facultatives, un « espace de solutions » dédiés aux difficultés des parcours de vie de ces publics, dans une démarche de responsabilisation et d'intégration. Il est notamment envisagé de conditionner l'attribution d'aides à une participation régulière des personnes suivies, à des ateliers thématiques (numérique, retraite, budget, nutrition, autres).
De plus, tout public rencontrant des difficultés et étant éligible à l'accompagnement personnalisé du C.C.A.S pourra faire l'objet de la réalisation d'enquêtes sociales.

Dans un souci constant de maîtrise de la masse salariale, toutes filières confondues, notre travailleur social a été reconduit en mai 2024 en récupérant le volet logement et sera titularisé en mai 2025. L'accompagnement social personnalisé étant très concrètement au cœur des missions déployées par cette structure, les besoins en personnels 2025 font état du besoin de ce second travailleur social, spécialisé sur l'accueil/gestion budgétaire. Ce renforcement veillera à compléter activement le binôme actuel de l'accompagnement social et permettra d'étendre le périmètre d'actions du C.C.A.S auprès des publics accueillis. Il est à noter enfin que le conseiller social initialement sur un 35h, repart sur un temps de travail de 37h30. L'harmonisation des temps de travail des effectifs est également l'une des priorités de la direction, afin de couvrir une amplitude de présence et d'action plus importante et de fait, plus en adéquation avec les besoins de la population.

Parallèlement, la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre de l'ABS viendra renforcer le positionnement du C.C.A.S. en tant qu'acteur des solidarités mais également nécessiter une accélération dans le déploiement des actions en lien avec l'inclusion numérique et l'accès aux droits.

Enfin, le C.C.A.S est de plus en plus sollicité sur des tâches pratiques, en lien avec la livraison de denrées alimentaires, de réparations techniques sur les 4 mobil home. La recherche de bénévoles (en dépit d'appel à candidatures) devient compliquée et les agents du C.C.A.S doivent faire preuve de polyvalence, puisque très sollicités sur des tâches non répertoriées dans leur fiche de poste.

En effet, au-delà des valeurs portées par l'équipe du C.C.A.S que sont le respect et la solidarité, cette structure prône un management RH basé sur le principe de polyvalence de chacun. Si les élus référents s'avèrent particulièrement mobilisés sur les missions du C.C.A.S, chaque agent est formé afin de pallier même temporairement – et dans la mesure du possible - à l'absence de l'un d'entre eux, excepté l'agent d'accueil.
Ce fonctionnement ne pourra perdurer à long terme d'où le renforcement des effectifs RH courant 2025/26, afin d'atteindre avec méthode, les objectifs stratégiques fixés par le C.C.A.S.

Ces deux renforts porteraient donc l'effectif du C.C.A.S. à 8 agents fin 2025.

Fonction	Filière	Grade	Temps de travail hebdomadaire
1 Directrice	Administrative	Attaché	37h30
1 Assistante sociale	Médico-sociale	Attaché	37h30
1 responsable aides sociales facultatives et mission Analyse des Besoins Sociaux	Administrative	Attaché	37h30
1 conseiller social/traitement de la demande	Administrative	Adjoint administratif principal	37h30
1 agent accueil physique et téléphonique	Technique	Agent de maitrise	37h30
1 chauffeur	Technique	Agent de maitrise principal	35h00
	Recrutements prévus		
1 CESF / travailleur social	**Médico-sociale**	**Attaché**	**37h30**
1 agent polyvalent (factotum/chauffeur-livreur)	**Technique**		**17h00**

Enfin, le cadre en charge des aides sociales facultatives et du suivi de l'ABS, est un appui certain pour la direction dans ces missions prioritaires. La montée en puissance en termes d'autonomie du C.C.A.S. devra se fonder en fin de mandature (soit 2026) sur certains recrutements axés principalement sur la gestion administrative et comptable, assumée quotidiennement par la direction à ce stade.

En effet, le pilotage de la structure et la gestion courante impacte directement la direction, amenée à terme à se focaliser pour plus d'efficience dans le fonctionnement de la structure, sur l'optimisation budgétaire, le management, le suivi administratif (constitution

des CA, rédaction des Rapports au Conseil d'administration, suivi délibérations/contrôle de légalité courriers, montage de dossiers, AAP, pilotage budgétaire, suivi plan d'actions ABS, rédaction de rapports, autres), l'animation avec les acteurs associatifs locaux et toute la prospective financière nécessaires au développement du C.C.A.S.

1-4 – Les autres dépenses de gestion courante

Inscrites au **chapitre 65** « Autres charges de gestion courante », ces dépenses concernent principalement tous les secours accordés par le C.C.A.S. dont chèques d'accompagnement personnalisé, subventions aux associations.

Ayant vocation à s'adapter constamment aux nouvelles formes de précarité sociale et économique, la structure a par exemple créé une nouvelle aide relative à la prise en charge financière des frais d'inhumation de personnes disposant de ressources insuffisantes.

Toujours guidé par une rationalisation de la dépense publique, une réflexion plus large a également été menée en lien avec les membres du CA par la direction, afin de stabiliser et d'ajuster les aides existantes dans la limite des montants inscrits au Budget Primitif 2024.

Les dépenses prévisionnelles du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », pour l'année 2025 s'élève à la somme de 48.480 €.

2/ Les recettes de fonctionnement

En 2025, les recettes de fonctionnement seront principalement constituées :

- par le versement de la subvention de la Ville qui continuera de représenter la part la plus importante de son BP, soit pour 2025, un montant de 521 761,06€ (baisse sensible de 15 % par rapport à 2024).
- par l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024,
- par le versement en 2025 de la moitié des produits issus des ventes de concessions funéraires communales. Pour rappel, il s'agit là d'un autre levier d'optimisation de recettes validée, sur proposition du CCAS, par la Commune en 2023 (1/3 des recettes) puis optimisé sur l'exercice 2024 à hauteur de la moitié des produits des concessions funéraires communales.
- par le remboursement possible par l'Etat dans le cadre de la mission Logement d'Abord de 50% du poste de travailleur social si validé en commission,
- par le financement par la Collectivité de Corse de l'établissement des dossiers d'aide sociale (aide-ménagère, prise en charge des frais d'hébergement),
- par les montants perçus mensuellement au titre des indemnités d'occupation des 4 mobil homes.

Comme précisé supra, la réflexion globale sur une diversification des financements pour développer la capacité d'investir du C.C.A.S se poursuit en 2025. Ce chantier n'est toujours pas finalisé et reste la question pendante du fonds communal de dotations solidaire susceptible de flécher des crédits dédiés au mécénat social. Ce montage innovant et assez

répandu dans d'autre régions permettant au C.C.A.S. d'amplifier son rôle de levier opérationnel en générant de nouvelles recettes provenant d'acteurs économiques locaux, n'est toutefois plus à l'ordre du jour. Le fonds communal cible essentiellement des projets culturels et patrimoniaux.

Aussi, la piste la plus fiable à exploiter côté C.C.A.S, serait de s'inscrire dans une **démarche autonome de mécénat social**, au travers du lancement d'une campagne de dons auprès des acteurs économiques locaux afin de lever des sommes conséquentes. Ces ressources potentielles auront pour objectif de soutenir un programme d'actions sociales spécifiques et à terme, d'enclencher une diminution de la subvention communale d'équilibre.

Le C.C.A.S doit réactiver ce chantier et le mettre en œuvre pour 2026, une manière de remettre de l'économie dans le social de la commune.

Les recettes prévisionnelles, pour l'année 2025 s'élève à la somme de 702 530,98 € €.

II – Le budget d'investissement 2025

1/ Les dépenses d'investissement

La finalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux, via un cabinet spécialisé et piloté par la responsable de cette mission, survenue en juin 2024 a acté la mise en œuvre (très progressive faute de renforcement RH) du plan d'actions.

Une décision modificative viendra également valider des crédits supplémentaires concernant des aménagements au sein des locaux actuels du C.C.A.S, car en effet une montée en puissance ne peut être efficiente sans un espace d'accueil et des locaux plus adaptés aux besoins impérieux d'écoute et de confidentialité qui guident l'activité quotidienne des effectifs du C.C.A.S.

Une simulation chiffrée en attente de la Direction communale des Grands Projets (DGP) devrait poser les bases d'un réaménagement des bureaux (nouvel accueil plus dynamique, création d'un espace réunion/élus, de nouveaux bureaux susceptibles d'accueillir le futur CESF et/ou pour la Direction du C.C.A.S.).

Sont également inscrits au BP 2024, du petit mobilier de bureau nécessaire aux bonnes conditions de travail des agents (ergonomie, etc).

Les dépenses prévisionnelles d'investissement, pour l'année 2025, s'élèvent à la somme de 45 103,66 €

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement seront constituées par le versement de la subvention de la Ville et les pistes de recettes envisagées dans le cadre de la prospective financière lancée depuis peu et qui devrait aboutir à la mise en œuvre de leviers nouveaux.

Elles sont constituées du virement de la section d'investissement, de l'excédent d'investissement reporté ainsi que des dotations aux amortissements.

Les recettes prévisionnelles d'investissement, pour l'année 2025, s'élèvent à la somme de 45 103,66 .

PERSPECTIVES 2025

Le C.C.A.S. de Portivechju qui a fêté, en 2024, ses 3 années d'existence poursuit, en 2025, sa mission première de répondre avec efficience aux attentes de sa population en concentrant ses efforts sur plusieurs objectifs.

En effet si 2024 s'est caractérisée par une structuration plus poussée du CCAS, 2025 sera donc marquée par l'objectif de rendre ce levier opérationnel en matière de politique sociale communale, plus visible et en interaction avec le réseau de terrain.

Tout cela dans le souci premier d'améliorer le service rendu et de répondre avec plus d'efficience encore aux besoins et attentes de la population.

4 focus guideront ce nouvel exercice budgétaire :

- intensifier sa mission d'accès aux droits et de l'aller vers,
- poursuivre son objectif d'équité territoriale,
- optimiser ses dépenses et recettes via notamment le lancement d'une campagne de dons (mécénat social),
- travailler en coordination, en veillant aux complémentarités entre tous les acteurs intervenant sur son territoire (associatifs, institutionnels, autres).

2025 est donc une année charnière dans la montée en puissance de la structure car elle va permettre de :

- **Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions** défini dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux, assortie d'une cartographie de tous les acteurs locaux du social. 41 actions réparties entre les deux items retenus ont été validées. La mise en œuvre est en cours.

- **S'ouvrir vers d'autres partenaires associatifs et/ou institutionnels**, afin de pouvoir répondre avec plus d'efficience encore aux besoins des porto-vecchiais. La possibilité d'une coordination associative pilotée sur le territoire par la structure ou encore d'un rendez-vous social annuel (type forum) sera étudiée.

- **Rechercher des solutions de financements et de subventions auprès de partenaires institutionnels**. Afin de conforter sa mobilisation et amplifier son rayonnement en tant qu'établissement public autonome. Une des pistes les plus fiables reste comme souligné *supra* le « mécénat social » auprès des acteurs économiques locaux. Le C.C.A.S. a en effet besoin de générer des recettes supplémentaires s'il veut réussir à mener ses actions et projets avec une progression constante.

- **Envisager un nouveau bâtiment entièrement dédié au CCAS**, pour en faire conformément à la volonté politique, l'unique entrée de l'action sociale sur le territoire communal. Plusieurs hypothèses d'emprise sont déjà à l'étude (Direction des Grands Projets de la Commune), l'examen de sources potentielles de financements et subventions (par le CCAS) également.

- **Une nouvelle implantation pour l'épicerie sociale à proximité de la cuisine municipale** courant 2025. Ce nouveau site plus moderne et avec une amplitude d'ouverture plus large réceptionnera notamment, une fois par semaine, les plats préparés en interne par la cuisine municipale (convention en cours. Une manière de compléter et d'offrir aux plus démunis, une prestation qualitative qui est destinée à s'intensifier dans le temps.

- Une **nouvelle tournée de navette gratuite** pour des publics cibles plus diversifiés (jeunes, actifs, etc), avec un nouveau véhicule et un ETP (chauffeur/livreur) mutualisé avec la nouvelle cuisine centrale (mise en place septembre 2025).

- Le **recrutement d'un second travailleur social**. Nos besoins nécessitent un binôme de travailleurs sociaux qui pourront développer une présence plus importante sur le domicile (accompagnement dans le cadre de la gestion budgétaire/prévention de l'endettement). Le profil recherché est tel que précisé *supra,* un Conseiller en Economie Sociale et Familiale.

- La **programmation mensuelle d'ateliers numériques** spécifiquement dédiés aux seniors au sein même du C.C.A.S. avec l'utilisation d'un contingent de 15 tablettes numériques configurées avec des applications propres au social et aux C.C.A.S.

- Le **recrutement sur 8 mois** (dès mars 2025) **de 2 volontaires en service civique senior** en partenariat avec l'AND-SC2S pour mailler le territoire au travers d'actions (visites de courtoisie.

- Une **collaboration amplifiée avec la Direction de l'Action Culturelle communale** pour un accès facilité aux spectacles et autres événements culturels sur la Commune (information sur l'agenda culturels, distribution de places gratuites aux bénéficiaires du C.C.A.S, tarifications préférentielles aux minima sociaux).

- Une nouvelle **collaboration avec la Direction de l'Education communale (DEDUC**) afin d'identifier des familles vulnérables, dites « invisibles » sur le territoire communal (difficultés financières, violences intrafamiliales, etc) et réorienter si nécessaire, les enfants vers le pôle social de la Collectivité de Corse (PMI) ou la Maison de Protection des Familles.